

# Concept de sélection pour le biathlon en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026

Version: 29.11.2024/def.

*En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.*

## 1 Base

Les directives de qualification (Qualification System) définies par la fédération internationale et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026 «Viser la performance et battre ses records» servent de base à l'élaboration du concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026: 06.02 - 22.02.2026

## 3 Nombre de participant·e-s / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Les quotas attribués aux fédérations nationales pour les Jeux Olympiques d'hiver 2026 sont établis en fonction du classement des fédérations dans la Coupe des nations de la Coupe du monde pendant la saison 2025/2026.

Les quotas sont attribués aux fédérations nationales de la manière suivante :

#### Hommes

Rangs 1 à 3	Inscrits : 6	Places de départ par compétition : 4
Rangs 4 à 10	Inscrits : 5	Places de départ par compétition : 4
Rangs 11 et 20	Inscrits : 4	Places de départ par compétition : 2
Wild card IBU	Inscrits : 2	Places de départ par compétition : 2

#### Femmes

Rangs 1 à 3	Inscrits : 6	Places de départ par compétition : 4
Rangs 4 à 10	Inscrits : 5	Places de départ par compétition : 4
Rangs 11 et 20	Inscrits : 4	Places de départ par compétition : 2
Wild card IBU	Inscrits : 2	Places de départ par compétition : 2

#### Relais

Chaque nation peut envoyer une équipe de relais par sexe (4 femmes et 4 hommes) et une équipe de relais mixte (2 femmes et 2 hommes).

Les places de quota sont attribuées au CNO pour chaque sexe.

### 3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément aux «Système de qualification – XXV Jeux Olympiques d'hiver – Milano Cortina 2026, International Biathlon Union IBU, biathlon».

Pour pouvoir participer aux JO de Milano Cortina 2026, un·e athlète doit obtenir 180 points de qualification IBU ou moins au 18 janvier 2026 (au terme de la Coupe du monde à Ruhpolding/GER ou la Coupe IBU de Brezno-Oserblie /SVK).

Ou alors ils doivent remplir un des critères ci-après durant la saison 2024/2025 ou 2025/2026 :

- a) participer à deux compétitions de sprint ou à deux compétitions individuelles en Coupe IBU, en Championnats d'Europe ouverts, en Championnats du monde et/ou en Coupe du monde, et obtenir 150 points de qualification IBU ou moins.  
ou:
- b) avoir figuré à deux reprises dans la première moitié du classement des Championnats du monde juniors (et non des Championnats du monde jeunesse)  
ou:
- c) avoir obtenu un résultat remplissant chacun des deux critères a et b susmentionnés.

Les membres des équipes de relais doivent également remplir les critères de qualification susmentionnés pour pouvoir prendre le départ.

## **4 Sélections**

### **4.1 Prérequis pour la sélection**

Pour qu'un-e athlète puisse être proposé-e à la sélection, il ou elle doit reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport. Cela signifie qu'aucune mesure provisoire (selon l'art. 5.9 des Statuts en matière d'éthique) ou sanction (selon l'art. 6.1 des Statuts en matière d'éthique) qui exclut un engagement n'a été prononcée à son encontre par Swiss Sport Integrity ou la Chambre disciplinaire. Dans le cas d'enquêtes en cours (l'ouverture d'une procédure d'enquête selon l'art. 5.4 des Statuts en matière d'éthique est déterminante), une sélection est effectuée après un examen individuel par la commission de sélection. En cas de sanctions déjà prononcées à l'encontre d'un-e athlète qui n'excluent pas fondamentalement un engagement, la commission de sélection décide également au cas par cas. Une sélection est toujours effectuée sous réserve qu'aucun des cas de figure décrits ci-dessus ne soit avéré ou ne se produise, respectivement que d'autres circonstances ne viennent s'ajouter, qui auraient pour conséquence qu'une sélection n'aurait initialement pas été effectuée. L'annulation d'une décision de sélection pour les raisons qui précèdent est possible en tout temps.

### **4.2 Sélections définitives**

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

### **4.3 Période et compétitions de sélection**

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection: 30.11.2024 – 18.01.2026

Compétitions prises en compte par la fédération nationale:

- Toutes les compétitions de la Coupe du monde et des Championnats du monde IBU (sprint, individuel, poursuite, départ en ligne, relais hommes et femmes, relais mixte) de la saison 2024/2025.
- Toutes les compétitions de la Coupe du monde et de la Coupe IBU (sprint, individuel, poursuite, départ en ligne, relais hommes et femmes, relais mixte) disputées entre le 01.11.2025 et le 18.01.2026.

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. D'autre part, si le niveau des participant-e-s à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

#### 4.4 Critères de sélection

Critères principaux:

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants (par discipline):

**Sélection individuelle** (hommes et femmes)

**Championnats du monde Lenzerheide 2025**

- place de podium et confirmation 1 x top 30 lors d'une Coupe du monde IBU 2025/26

**Saison de Coupe du monde 2024/2025**

- 1x top 6 et confirmation avec 1x top 25 lors d'une Coupe du monde IBU 2025/2026

**Saison de Coupe du monde 2025/2026**

- 1 x top 15 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2025 et le 18.01.2026  
ou:
- 2 x top 25 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2025 et le 18.01.2026  
ou:
- 1 x top 5 lors d'une Coupe IBU et obligatoires 2 x top 30 lors d'une Coupe du monde IBU entre le 01.11.2025 et le 18.01.2026

**Athlètes avec un potentiel de médaille ou de diplôme à moyen terme**

Les athlètes de la relève M24 qui n'ont pas rempli les critères principaux peuvent faire l'objet d'une proposition de sélection sur la base des critères supplémentaires.

Les athlètes remplissant les critères principaux sont sélectionné·e·s en priorité par rapport aux athlètes de la relève.

**Atteindre les performances exigées (critères principaux) ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina 2026.**

Critères supplémentaires:

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération nationale spécialisée choisit les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants:

- Résultats aux compétitions de sélection selon les critères principaux du point 4.4.
- Densité des performances lors des compétitions de sélection
- Potentiel
- l'évolution de la courbe
- santé

#### 4.5 Place de quota de réallocation

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un·e athlète remplissant les critères de sélection (Critères principaux et supplémentaires) définis au point 4.4. Les critères suivants peuvent également être pris en compte:

#### **4.6 Dispositions supplémentaires pour les athlètes engagé-e-s dans une deuxième discipline/distance**

Les athlètes sélectionné-e-s peuvent être retenu-e-s pour concourir dans d'autres disciplines, à condition que des places de départ soient disponibles et que ces athlètes remplissent les critères IBU/ CIO correspondants.

Si un-e athlète est sélectionné-e uniquement pour le relais, il ou elle peut s'engager dans une autre discipline (sprint, individuel, poursuite ou départ en ligne) en accord avec Swiss Olympic (Chef de Mission).

La décision d'engager ces athlètes dans les compétitions individuelles est prise sur place en tenant compte des critères supplémentaires (point 4.4) et en accord avec Swiss Olympic (Chef de Mission).

#### **4.7 Sélection pour la compétition de relais et la compétition par équipes**

##### **Relais (4 Femmes & 4 Hommes)**

Si 3 athlètes ou plus ont atteint la sélection individuelle, une équipe de relais est proposée à la sélection. Le/la quatrième athlète doit remplir au moins les critères de la FI définis au point 3.2 pour être éligible. L'athlète est proposé-e à la sélection par la fédération en tenant compte des critères supplémentaires (point 4.4).

##### **Relais mixte (2 Femmes & 2 Hommes)**

Si 2 athlètes ou plus ont atteint la sélection individuelle, une équipe de relais mixte est proposée à la sélection.

La fédération décide sur place de la composition du relais et du relais mixte par équipe en tenant compte des critères supplémentaires (point 4.4) et en accord avec Swiss Olympic (Chef de Mission).

#### **4.8 Clause médicale**

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi directement après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

#### **4.9 Commissions de sélection**

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivant-e-s:

- Jürg Capol, Directeur Ski Nordique (présidence et décision finale)
- Lukas Keel, chef de discipline Biathlon
- Sandra Flunger, entraîneuse-chef tir / entraînement complexe hommes et femmes
- Kein Einaste, entraîneur-chef ski de fond / condition physique hommes et femmes

La Commission de sélection de Swiss Olympic comprend les membres suivant-e-s:

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence et décision finale) et trois autres membres du Conseil exécutif, qui seront élus au premier trimestre 2025

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

## 5 Communication

Le concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du / de la chef-fe d'équipe, il est communiqué en hiver 2024/25, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération s'assure que les athlètes et les entraîneur·e·s impliqué·e·s ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le/la chef-fe d'équipe, qui transmet les informations aux athlètes concerné·e·s oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le ou la chef-fe d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le ou la chef-fe d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et doit prendre en compte le délai d'embargo.

## 6 Calendrier

Début de la période de sélection (selon le point 4.3)		30.11.2024
Fin de la période de sélection (selon le point 4.3)		18.01.2026
Obtention des places de quota par la fédération internationale	1 <sup>ère</sup> date	01.04.2025
	2 <sup>ème</sup> date	19.01.2026
Confirmation des places de quota par Swiss Olympic à la fédération internationale	1 <sup>ère</sup> date	01.05.2025
	2 <sup>ème</sup> date	21.01.2026
Date de la réattribution, le cas échéant		22.01.2026
Dépôt de la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic par la fédération nationale		20.01.2026
Date officielle de la sélection		22.01.2026
Sport Entries		26.01.2026